

Compte rendu du Conseil Communautaire du 8 décembre 2016

Convocation: 01/12/2016

Nombre de délégués en exercice : 51 Présents : 38 Votants : 41	<i>L'an deux mille seize, le huit décembre à 20h30, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Cosges sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i>
--	---

DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

ARLAY : Dominique BAUDUIN ayant reçu pouvoir de Jean-Luc URIET, Christian BRUCHON, Jean-Louis VAUCHEZ

BLETTERANS : François PERRODIN, Christine PETITJEAN, Stéphane LAMBERGER ayant reçu pouvoir de Sylvie LEBRUN, Dominique MEAN

BOIS DE GAND :

CHAMPROUGIER :

CHAPELLE VOLAND : Jacques ROBELEY, Sylvie BONNIN

CHAUMERGY : Gilles TSCHANZ

CHENE SEC :

CHEMENOT:

COMMENAILLES : Jean-Louis MAITRE, Nicole BURON, Bruno GUICHARD,

COSGES : Jean-Noël REBOUILLAT

DESNES : Bernard PEYRAUD

FONTAINEBRUX : Michel CHALUMEAU

FOULENAY :

FRANCHEVILLE : Patrice BONNOT

LA CHASSAGNE : Gabriel CAMBAZZARD (suppléant)

LA CHARME: Luc LE

LA CHAUX EN BRESSE : Daniel BERNARD

LARNAUD : Philippe ANTOINE ayant reçu pouvoir de Jean-Claude FAUVEY

LES DEUX FAYS : Jacques THIEBAUT (suppléant)

LES REPOTS :

LOMBARD :

LE VILLEY : Michèle CHATELAIN

MANTRY: René JEUNE

NANCE: Bernard LONJARRET

QUINTIGNY : Yves MOINE

RECANOZ : Dominique LADAM (suppléant)

RELANS :

RUFFEY S/ SEILLE : Daniel URBAIN, Evelyne PETIT,

RYE : Jean Claude BOISSARD

SELLIERES: Bernard JOLY, Jocelyne KOENIG

SERGENAUX :

SERGENON : Mathilde CYROT-LALUBIN

TOULOUSE LE CHATEAU: Marie-Paule PONTHEUX

VERS SOUS SELLIERES : Jean Louis BRULEBOIS

VILLEVIEUX : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN

VINCENT-FROIDEVILLE : Arlette SAUGET

ABSENTS NON REPRESENTES : Robert BAILLY, Serge GREVY, Pierre CHANOIS, Jean BACHELEY, Suzanne CARRE BUISSON, Sylvie FAUDOT, Didier JOUVENCEAU, Michel CANNAZZARO, Hervé GIMARET, Emmanuel MURADORE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Paule PONTHEUX

Le Président accueille les participants et remercie M. le Maire de l'accueillir à Cosges pour le dernier conseil communautaire Bresse Revermont.

Il annonce qu'à l'issue de la séance, il sera proposé aux élus de travailler au bilan de la CC Bresse Revermont et à l'avenir de la CC Bresse Haute Seille sous forme de table ronde.

1. Approbation du PV du précédent Conseil

Le Conseil à l'unanimité décide d'approuver le PV de la séance précédente.

Finances

2. Décision modificative – Boucherie de Sellières

Délibération n° 55/16

Il convient d'ajuster les crédits pour le paiement de la taxe foncière de la Boucherie de Sellières.

Ainsi, il est proposé au Conseil la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Total Général		500,00 €		500,00 €

Vote : unanimité.

3. Décision modificative – Voirie

Délibération n° 56/16

Il convient d'ajuster les crédits pour le remboursement de la caution de M. REYBIER qui a quitté les locaux qui lui étaient loués au 1^{er} novembre 2016.

Ainsi, il est proposé au Conseil la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	150,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Débat : Il est souligné que le montant de la caution est faible.

D URBAIN répond qu'il s'agit du montant d'un mois de loyer.

Vote : unanimité.

4. Dépenses d'investissement en 2017

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services communautaires et dans l'attente du vote du budget 2017, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets 2016.

Délibération n° 57/16

Vu l'article L1612-1 du CGCT qui stipule : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En l'absence d'adoption du budget avant fin mars ou jusqu'au 15 avril, il est nécessaire que l'exécutif de la collectivité territoriale puisse, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Pour se faire il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget.

Vote : unanimité.

Administration générale

5. Groupement de commande pour l'achat d'énergie

Il est proposé au Conseil d'adhérer au groupement de commande d'achat d'énergie mis en place à l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté. Groupement d'achat porté par le syndicat d'électricité de la Nièvre pour l'ensemble de la nouvelle région.

Nous avons adhéré au groupement de commande porté par le SIDEC en 2015 pour nos bâtiments les plus consommateurs d'énergie. Le SIDEC était coordonnateur de ce groupement. Il a été décidé pour des raisons économiques de faire un groupement de commande sur le territoire de la grande région Bourgogne Franche Comté dans l'espoir d'avoir encore de meilleurs tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération n° 58/16

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe :

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Considérant ce qui précède, il est proposé au Conseil :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes Bresse-Revermont en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- d'autoriser Le Président à signer l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes Bresse-Revermont et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- De s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- De donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Vote : unanimité.

Annexe à la délibération du Conseil Communautaire du 08/12/2016 de la Communauté de Communes Bresse-Revermont

ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la Communauté de Communes Bresse-Revermont à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom installation	Adresse	Numéro RAE	Tarif	Date d'entrée (1)
ALSH	Rue de la Demi Lune	06582199619142	C5	01/01/2018
MAISON DES ETANGS	Sergenaux les Deux	06564688844395	C5	01/01/2018
Médiathèque de	Chemin de la Foule	06527496287146	C5	01/01/2018
Médiathèque de Sellières	Rue d'Osse Sellières	06565267632949	C5	01/01/2018
Locaux Communauté de Communes	Place de la mairie <i>Bletterans</i>	06509696046090	C5	01/01/2018

GAZ NATUREL

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de la Communauté de Communes Bresse-Revermont à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Nom installation	Adresse	Numéro PCE	CAR	Date d'entrée (1)
ALSH	Rue de la Demi Lune Bletterans	06545586014849	GAZ	01/01/2018
Médiathèque (à venir -1)	Chemin de la Foule Bletterans	06506946359337	GAZ	01/01/2018

1 – trop faible consommation année de création 2016

Débats : Il est demandé si les communes peuvent adhérer à ce groupement d'achat.
Le Président répond qu'elles peuvent y adhérer.

6. Modification des statuts du PETR du Pays Lédonien

Le Président rappelle le rôle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lédonien.

Il s'agit de tisser des liens avec les autres Communautés de Communes du Bassin Lédonien et de porter ensemble des actions intercommunautaires, que nous ne pourrions porter seuls ou qui prennent tout leur sens à cette échelle.

Ainsi, les principales missions du Pays sont :

- L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial),
- L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du projet de territoire, servant de support pour la contractualisation avec l'Etat (contrat de ruralité), la Région (contrat d'aménagement et de développement durable), l'Europe (Leader),

- La conduite de projet Bourg centre : dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour Bletterans, Clairvaux, Orgelet et St Amour, dans le cadre des fonds européens pour les pôles d'équilibres (Commenailles, Ruffey, Arlay, Sellières, Chaumergy)

Par ailleurs, le Pays a pour vocation d'assurer une mutualisation des services à la demande de ses membres.

Ainsi, le Pays a été sollicité par ses Communautés de Communes pour porter le service d'instruction du droit au sol.

Aujourd'hui, ce service est porté pour les communes de Bresse Revermont par la CC de Champagnole. Dans la perspective de l'arrivée des communes de la CCCHS, il est demandé que le service soit porté par le Pays, en cohérence avec le travail réalisé dans le cadre du SCOT et plus globalement de l'aménagement du territoire. En 2018, la Communauté de Communes de Beaufort-St Amour rejoindra ce service.

Pour ce faire une modification statutaire est proposée afin de permettre au Pays Lédonien, au 1^{er} janvier 2017, de mettre en place ce service instructeur des autorisations d'urbanisme.

En 2017, le Pays s'appuiera sur les services d'ECLA pour mettre en place ce service instructeur.

Pour les communes qui sont actuellement prises en charge par Champagnole, il leur appartiendra de faire un courrier pour se désengager de la CC de Champagnole et passer une convention avec le Pays Lédonien.

Délibération n° 59/16

Vu la délibération du Conseil Syndical du Pays Lédonien en date du 6/12/2016 modifiant les statuts du PETR du Pays Lédonien ainsi :

« Article 17 : Création et fonctionnement d'une prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Conformément à l'article R410-5 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la réforme de l'application du droit des sols issue de la loi ALUR du 24 mars 2014 et au regard de la compétence pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, une prestation de service est organisée par le PETR pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Son fonctionnement fait l'objet d'une convention signée par chacune des communes ou, le cas échéant, des communautés de communes compétentes, successivement concernée ou volontaire sur le périmètre du Pays Lédonien.

Ce document précise notamment les relations financières des co-contractant. »

Il est proposé au Conseil d'accepter la modification statutaire du Pays Lédonien qui l'autorise à créer une prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Débats :

Il est demandé si notre départ du service mutualisé avec Champagnole ne pénalise pas leur service.

Il est répondu que si nous partons aujourd'hui, notre départ est compensé par l'arrivée des Communautés de Communes de Nozeroy, de Salins et d'Arbois.

Il est demandé si nous avons une idée du coût du service. Il est répondu que le calcul du coût du service est en cours mais que nous devrions rester dans le même ordre d'idée que le coût actuel avec la CC de Champagnole.

Il est demandé si au 1^{er} janvier les demandes sont à adresser au Pays.

Il est répondu qu'un courrier précisera les modalités de continuité de service. Le service étant mutualisé avec ECLA, le personnel nécessaire doit être recruté très vite. Il y aura sûrement un tuilage d'un mois avec Champagnole qui reste encore à définir précisément.

Il sera nécessaire pour chacune des communes de prendre une délibération pour adhérer au service du Pays.

Il est demandé s'il est possible de rester en prestation de service avec la CC de Champagnole.

Il est répondu que cela apparait difficile pour l'équilibre de chacun des services dans le temps.

Il est demandé si nous ne risquons pas conflit d'intérêt avec ECLA.

Il est répondu que le service est celui du Pays, dont ECLA fait partie, comme les autres intercommunalités.

E PETIT ajoute qu'elle est membre du Conseil Syndical du Pays et qu'elle a validé cette modification statutaire en s'assurant bien que le service était bien porté par le Pays.

Vote : unanimité.

Economie

7. Participation au capital du Clus'Ter Jura

Le Clus'Ter Jura est un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) qui rassemble les acteurs du territoire autour d'une démarche entrepreneuriale pour révéler de nouvelles opportunités économiques et accélérer leur émergence.

C'est un incubateur qui permet de tester une idée, la faisabilité d'un projet d'un porteur ou un projet là où il n'y a pas de porteur projet identifié. C'est le cas de la filière piscicole ou il y a une forte attente en matière de filière et d'impact identitaire : paysage, savoirs faire, production en circuits courts.

Le Clus'Ter Jura, initialement porté par la SCOP Jura Tri, se transforme en SCIC prenant au passage son indépendance par rapport à cette dernière.

L'adhésion au Clus'Ter Jura est importante dans le cadre du développement économique et nous permettra de bénéficier de son expertise.

Le Clus'Ter Jura vise à créer localement de l'emploi durable. Ses domaines d'exploration vont de l'économie circulaire (collecte des bio-déchets, méthanisation, écologie industrielle, consigne des bouteilles de verre), à la rénovation énergétique ou encore la mobilité inclusive.

Le Clus'Ter Jura a pour sociétaire des collectivités, entreprises, et particuliers.

Délibération n° 60/16

Le Clus'Ter Jura est un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) qui rassemble les acteurs du territoire autour d'une démarche entrepreneuriale pour révéler de nouvelles opportunités économiques et accélérer leur émergence.

Vu la constitution du Clus'Ter en SCIC et la possibilité offerte aux collectivités d'acquérir des parts,

Vu que le nombre de parts minimum pour adhérer au Clus'Ter est de 20 parts et que le prix unitaire de chaque part est de 20 €,

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Président à acquérir 20 parts à 50 €, soit 1000 € au capital du Clus'Ter,
- D'autoriser le Président à signer tous documents inhérents à ces démarches.

Débats :

Le Clus'Ter va par ailleurs être mandaté pour mener une étude sur la faisabilité et la viabilité d'une filière piscicole sur notre territoire. C'est un point qui est fortement ressorti du projet de territoire. Nous avons l'opportunité de pouvoir bénéficier de fonds européen en portant cette opération par le

biais du pays et nous pouvons espérer un soutien de l'ordre de 70% sur le montant de l'étude qui est estimé à 25 000 €.

P ANTOINE précise que lors de la rencontre avec le Clus'Ter il a été important pour lui de vérifier qu'ils étaient bien entourés et qu'ils étaient en capacité de mener des études aussi diverses que le recyclage des bouteilles de vins ou la filière piscicole.

Vote : unanimité.

Tourisme

8. Aménagement paysager et ludique du site de Desnes : demande de DETR

Délibération n° 61/16

Dans le cadre du projet d'aménagement paysager du site de Desnes, une première délibération a été prise le 28 janvier 2016 concernant des demandes de subventions au titre de la DETR pour une étude de faisabilité et une première phase de travaux relative à la plage.

Une seconde phase du projet concerne l'aménagement paysager et ludique et concerne environ 1 ha à l'arrière de la plage.

Cette seconde phase de l'aménagement paysager et ludique du site de Desnes a été estimée à **677 600 € HT**.

Aussi, il est proposé que la Communauté de communes sollicite une subvention au titre de la DETR ou du plan de soutien à l'investissement public local à hauteur de 40% soit **271 040€**.

Le plan de financement est le suivant :

	DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
		Montants prévisionnels en € HT		Montants prévisionnels en € HT
SITE DE DESNES	Maitrise d'œuvre	72 600	Etat -DETR 40 %	271 040
	Travaux		FEADER 10%	67 760
	Réseaux	20 000	Conseil régional- Pays Lédonien 10%	67 760
	Engazonnement	12 000		
	Plantations végétales	40 000		
	Clôture	35 000		
	Mobilier	23 000		
	Jeux	150 000		
	Bâtiment accueil et poste de secours	300 000		
	Parking	25 000	TOTAL SUBV	406 560
	TOTAL € HT	677 600	Autofinancement	295 407
TVA 20%	135 520	Récupération FCTVA 16.404%	111 153	
TOTAL € TTC	813 120	TOTAL € TTC	813 120	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à poursuivre le projet d'aménagement selon le plan de financement joint
- de solliciter une subvention au titre de la DETR
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Débats :

Le Président explique que la réappropriation du site est en cours. Un nettoyage a été commencé. L'accès au site est entravé. Un panneau d'information a été posé.

Il est demandé si le projet est compatible avec le PLU de Desnes.

Il est répondu que c'est un équipement prévu dans le cadre du projet d'aménagement du promoteur qui a été accepté.

Il est demandé si on est sûr que le promoteur va mener à bien son projet.

Le Président explique qu'aujourd'hui le promoteur respecte les délais indiqués dans la promesse de vente. Il devrait déposer son 1^{er} permis en janvier 2017 ce qui déclenche la 1^{ère} vente. Cette dernière nous permettra d'avoir les fonds nécessaires pour l'aménagement du site et de la plage. Il rappelle que la promesse de vente prévoit que les plans d'eau restent propriété de la CC.

Il est demandé s'il y a des projets sur l'étang de pêche. Le Président répond que le site est en gestion par l'association de pêche et qu'il est maintenant bien entretenu.

Il est demandé si la démarche entreprise pour récupérer les carrières Chalumeau a abouti. Il est répondu que rien n'a avancé pour le moment mais que nous avons mandaté notre avocate pour cette mission.

Vote : 40 POUR, 1 abstention (M. CHALUMEAU)

9. Aménagement numérique

Le Président expose l'état d'avancement du projet départemental d'aménagement numérique.

Il est expliqué que pour desservir les habitants et les entreprises en haut débit, nous avons le choix entre 2 technologies :

- La montée en débit – qui permet d'obtenir un débit satisfaisant, potentiellement jusqu'à 80 méga,
- La fibre (FTTH) qui permet d'accéder au très haut débit, au-delà de 80 mégas.

Les technologies sont différentes et les coûts le sont aussi.

Pour la montée en débit, il s'agit d'amener une fibre dans un sous répartiteur téléphonique pour augmenter le débit des habitants via les fils cuivres qui partent de ce sous répartiteur.

Pour la fibre, il faut tirer une fibre optique jusqu'à chacun des utilisateurs.

Dans le cadre du projet départemental, le cout du déploiement du haut débit est partagé en 4 :

- ¼ Etat
- ¼ Région
- ¼ Département
- ¼ bloc communal (CC et communes)

Le coût est différent selon les technologies. Ainsi, le reste à charge pour la communauté de communes est de :

- 230 € par utilisateurs dans le cadre d'une montée en débit,
- 360 € par utilisateurs dans le cadre de la fibre.

Selon les données que nous avons actuellement en notre possession, (une étude plus fine est en cours), les communes sont réparties en 3 catégories :

- Les communes dont le débit est inférieur à 3 mégas : Bois de Gand, La Chaux, Commenailles, Cosges, Les deux Fays, Fontainebrux, Vincent-Froideville, Lombard, Quintigny, Recanoz, Les Repôts, Rye, Sergenaux,
- Les communes dont le débit se situe entre 3 et 5 mégas : La Chassagne, Chêne Sec, Mantry, Nance, Relans, Ruffey, Le Villey.
- Les autres communes dont le débit se situe au-dessus de 5 mégas.

Ces indications nous ont été données à titre indicatif par le Département. Le Président souligne qu'il s'agit de la globalité de la commune et que nous sommes bien conscients qu'au sein des communes, les situations sont disparates.

Si l'on se base sur ces données, deux possibilités s'offrent à la Communauté de Communes.

Si nous souhaitons amener le très haut débit, la fibre, à chacun, cela nous en coûtera 3.2 M€ (8900 utilisateurs à couvrir à 360 €).

Si nous souhaitons effectuer des montées en débit sur les communes qui ont actuellement moins de 5 mégas, sur la base des chiffres communiqués par le département, il nous en coûtera : 345 000 € (soit 1500 lignes à 230 €).

Le Président demande aux Conseillers leur avis sur la méthode à prendre en compte.

Il est souligné que le montant pour l'équipement de chacun des utilisateurs en fibre est trop élevé par rapport aux finances de la Communauté de Communes.

Il est souligné que néanmoins la fibre répond aux usages de demain et que cela conditionne notre attractivité sur le long terme.

Il est souligné que tous les habitants aujourd'hui n'ont pas obligatoirement besoin de très haut débit dans leur vie quotidienne.

Le Président explique qu'il y a une solution intermédiaire qui est d'assurer une montée en débit évolutive, avec une fibre apportée au central assez fournie permettant par la suite l'accès au très haut débit.

Il soumet cette proposition au vote du Conseil.

La proposition est adoptée à 40 voix POUR et 1 voix CONTRE

Le Président explique qu'il conviendra par ailleurs de réfléchir d'une part :

- Au choix des communes qui seront prioritairement desservies dans le cadre d'un 1^{er} plan départemental de 5 ans. Plusieurs critères sont possibles :
 - o Les moins bien desservies
 - o Les plus peuplées,
 - o Les communes avec des entreprises,
 - o Etc.
- Au choix du mode de financement pour financer ces travaux :
 - o La Communauté supporte seule le coût = solidarité territoriale. Pour financer cette nouvelle compétence, elle a deux choix :
 - Sur fonds propres et hausse d'impôts
 - Par transfert de charge des communes ce qui permet de bonifier la DGF, et ce qui peut aussi entraîner pour les communes qui ne peuvent pas financer sur fonds propres une hausse d'impôts
 - o Le coût est partagé entre la Communauté de Communes et les communes bénéficiaires par le biais d'un fonds de concours.

Délibération n° 62/16

Le Président propose au Conseil dans un 1^{er} temps d'adopter la convention avec le Département du Jura pour s'engager dans ce plan d'équipement et prendre rang.

Vu les statuts de la CC Bresse Revermont adopté le 20/10/2016 et qui entrent en vigueur le 15/12/2016, lui confiant l'aménagement numérique de son territoire,

Etant donné que le Département du Jura est compétent en matière de déploiement du très haut débit,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention jointe à la présente délibération « convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental du très haut débit ».

Vote : Unanimité.

10. Point sur la fusion

Le Conseil d'installation de la nouvelle Communauté de communes se tiendra le 9 janvier à 18H30 à Bletterans (salle des fêtes).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Election du Président
- Nombre et élection des Vice-Présidents
- Composition et élection du Bureau
- Création du CIAS
- Délégation au Président

Un 2^{ème} Conseil se tiendra le 18 janvier à 19H à Voiteur.

L'ordre du jour pourra être le suivant :

- Création des budgets
- Commissions et membres dont CLECT
- Représentants de la CC dans les syndicats extérieurs (SICTOM, SIVOS, SIVU, etc.)
- Membres du CIAS

11. Questions diverses

Dans le cadre de ses délégations, le Bureau a attribué les subventions suivantes:

- Subvention Association Bressanes culturelles (1 400 € pour 2015 /1 400 € pour 2016)
- Subvention Brin de culture pour la Pressée du Vin de Paille (1 100€)
- Subvention la Grappe d'Or à Quintigny pour un spectacle déambulatoire (1 500€)

Le Président propose un travail par ateliers pour définir :

- Le bilan de Bresse Revermont
- Les attentes de Bresse Haute Seille.

Voir synthèse jointe.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23H45.

Le Président
Jean Louis MAITRE

Epilogue :

Après 6 années d'activité intense avec Bresse Revermont je veux remercier les équipes qui ont conduit aux destinées de cette belle communauté de communes. Je veux vous remercier, vous toutes et tous, pour votre implication, chacun à votre façon, à votre rythme et en fonction de vos disponibilités.

Grâce à la qualité des relations que nous avons su entretenir nous avons pu avoir des conditions sereines pour travailler et débattre. Les commissions ont été sollicitées et effectué un travail sérieux pour la préparation des dossiers qui arrivaient en conseil communautaire.

Je veux aussi remercier les personnels de la CCBR qui font un travail intéressant, parfois ingrat, parfois peu reconnu mais dont l'efficacité et l'implication ne fait pas l'ombre d'un doute. Merci à Amelie dont j'apprécie les compétences et la qualité de travail et je mesure l'importance qu'elle a pris dans notre fonctionnement.

J'ai essayé de faire en sorte que les débats puissent avoir lieu en conseil communautaire et que chacun puisse s'exprimer. Mais je sais que l'exercice participatif est difficile et que parfois vous pouviez être frustrés, tout autant que moi d'ailleurs, de ne pas avoir pu aborder plus de sujets et plus en profondeur.

Plutôt que de faire une liste exhaustive de ce que j'ai vécu comme des réussites ou des difficultés je vous dirais que deux axes sont pour moi des réussites : un concerne le développement économique avec nos diverses actions sur les commerces de proximité, nos actions pour trouver des solutions aux entreprises et aux créateurs qui veulent s'installer. L'autre concerne l'attractivité de notre territoire avec les accueils de loisirs le RAMI et la partie culturelle : médiathèque, mémoire du territoire et les culturelles.

Dans les difficultés je mettrais nos difficultés à placer des zones d'activités et le temps et l'énergie déployés pour faire avancer le projet de Desnes mais également la difficulté à conserver la proximité avec toutes les communes.

Alors pour l'avenir la première ambition sera de rester un territoire de proximité et de solidarité, un territoire de respect ouvert au débat et qui travaille dans la transparence, un territoire qui nous permette de continuer à porter des projets économiques touristiques et sociaux au plus près des habitants.

Je ne doute pas que nous aurons la même volonté à le faire avancer, à le faire connaître, à le faire reconnaître et à attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants et de plus en plus de touristes.

Très sincèrement merci à vous toutes et tous et à bientôt en Bresse Haute Seille.

Jean-Louis MAITRE

